

## Résumé :

Il s'agit d'approuver quelques modifications du budget principal, des autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP), et d'admettre en non-valeur certaines créances qui n'ont pu être recouvrées. Sans surprise compte tenu de sa proximité avec le vote du budget primitif fin mars, ce projet de DM n°1 est de faible ampleur.

## Rapport

La DM s'équilibre en recettes et dépenses :

- En fonctionnement, à +615 609 € ;
- En investissement, à +0 €.

A l'issue de cette DM, le montant des réserves (anciennement dénommées « dépenses imprévues ») :

- baisse de 8,7 M€ à 7,9 M€ (-0,8 M€) en fonctionnement ;
- et reste au même niveau en investissement à 4,9 M€ (- 10 000 €).

En fonctionnement, cette DM permet :

- L'inscription de l'autorisation de dépense pour payer la prime du « Ségur pour tous » aux établissements sociaux et médico-sociaux (+ 1,4 M€) ;
- Des augmentations de recettes liées aux fractions de TVA 2024 et 2025 (+0,5 M€) et à la subvention de la Région pour le fonctionnement du guichet unique de rénovation énergétique (+0,1 M€).

En investissement, il s'agit essentiellement d'actualiser les autorisations de dépense relatives à des travaux sur les collèges et les bâtiments, par des virements qui s'équilibrent au global. En plus des mouvements relatifs à 2025 qui sont décrits dans ce rapport, cette DM est aussi l'occasion d'actualiser les autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP) sur toute la durée du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Tableau récapitulatif par section

	<b>Dépenses</b> <b>615 609</b>	<b>Recettes</b> <b>615 609</b>
<b>Fonctio.</b> <b>615 609</b>	Crédits nouveaux 1 400 000	Ajustement de recettes 615 609
	Virements internes à la section 0	
	Réserve pour augmentations prévisionnelles -784 391	
<b>Invest.</b> <b>0</b>	Crédits nouveaux 10 000	Ajustement de recettes 0
	Virements internes à la section 0	
	Réserve pour travaux d'urgence -10 000	

L'ensemble des modifications détaillées ci-après sont retracées dans le tableau d'équilibre, en annexe 1.

## 1<sup>ère</sup> commission – Solidarités sociales

Section	Budget total	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
Fonctionnement	187 012 758 €	<b>1 400 000</b>	188 412 758 €	<b>+0,7 %</b>
Investissement	432 252 €	<b>10 000</b>	442 252 €	<b>+2,3 %</b>
Total des dépenses	187 445 010 €	<b>1 410 000</b>	188 855 010 €	+0,8 %

Cette DM consiste principalement à inscrire une autorisation de dépense pour payer des revalorisations salariales dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) et d'augmenter les autorisations de dépense de l'aide sociale à l'enfance pour financer 12 places supplémentaires à la Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Lamon-Fournet.

### Dépenses de fonctionnement

- Prime Ségur aux ESMS (« Ségur pour tous ») : 1,4 M€

Un accord a été signé le 4 juin 2024 par les partenaires sociaux et agréé le 20 juin 2024 par la commission nationale d'agrément (CNA). Il est entré en vigueur le 26 juin 2024 avec effet rétroactif au 1er janvier 2024. Cet accord, opposable aux Départements, prévoit l'extension du Ségur à tous les personnels de la branche associative sanitaire, sociale et médico-sociale qui n'en sont pas encore bénéficiaires. Cette compensation pour les établissements et Services médico-sociaux (ESMS) a été évaluée à 700 000 € par an pour le Département, soit 1,4 M€ pour les exercices 2024 et 2025.

En 2024 et lors de l'élaboration du BP 2025, le Département est resté sur la position de Départements de France, à savoir de ne pas payer les établissements et services tant que l'Etat ne compensait pas ces dépenses.

Le 29 avril 2025, à l'issue du comité des financeurs des politiques sociales — instance de concertation entre l'État, les départements et les autres acteurs du financement de l'action sociale — un accord conclu entre Départements de France et le gouvernement prévoit que l'Etat participe au financement de cette dépense à hauteur de 50%. Concrètement, les départements avanceront les fonds nécessaires au financement de la prime et l'État leur versera ensuite une compensation financière.

Il convient donc d'inscrire aujourd'hui l'autorisation de dépense pour payer ces revalorisations salariales dans les ESMS. La compensation de l'Etat sera inscrite au budget ultérieurement, notamment quand nous saurons sur quel exercice elle nous sera versée.

- Financement de 12 places supplémentaires en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) Lamon-Fournet : + 200 000 €

Face à la saturation des dispositifs et modalités d'accueil des enfants confiés à l'aide sociale, le Département a validé une extension de 12 places à la MECS Lamon-Fournet pour une durée

expérimentale de 2 ans à compter du 1er décembre 2024. Suite à la validation, lors de la commission Permanente du 4 avril dernier, des Objectifs d'Evolution des dépenses (OED) pour 2025, le financement en année pleine de cette extension a été réévalué à 812 426 €, et nécessite une inscription de 200 000 € supplémentaires. Pour ce faire, je vous propose d'opérer des virements internes, notamment 150 000 € pris sur la ligne des frais d'enfants placés dans d'autres départements, le nombre de ses placements sur les premiers mois de l'année étant moins important que prévu.

#### Dépenses d'investissement

- Subvention exceptionnelle au Secours populaire pour la réfection de la toiture d'un de ses bâtiments, 94 rue du Corps Franc Pommiès à Tarbes.

Cette demande de subvention exceptionnelle n'étant pas éligible dans le cadre des appels à projets gérés en AP/CP, je vous propose d'inscrire 10 000 € sur une enveloppe hors AP.

## 2<sup>ème</sup> commission – Solidarités territoriales

Section	Budget total	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
Fonctionnement	5 286 210 €		5 286 210 €	
Investissement	20 282 934 €		20 282 934 €	
Total des dépenses	25 569 144 €		25 569 144 €	

En 2<sup>ème</sup> commission, cette DM consiste à ajuster à la hausse la subvention de la Région pour le fonctionnement du guichet unique de rénovation énergétique, et à augmenter l'AP relative à la prise de capital à la société d'économie mixte Ha-Py Energie.

### Recettes de fonctionnement

- Subvention Région au GURE : + 91 235 €

La Région Occitanie participe au fonctionnement du guichet unique de rénovation énergétique (GURE) par l'octroi de subventions. Suite à l'attribution définitive des subventions 2022 et 2023, je vous propose d'actualiser le montant 2025 inscrit au BP (158 250 €) pour le porter à 249 485 €.

### Dépenses d'investissement

- Capital de la SEM énergie : augmentation d'AP de 370 480 €, sans modification de CP 2025

Le Département est actionnaire de la société d'économie mixte (SEM) Ha-Py Energie aux côtés du Syndicat Départemental d'Énergie (SDE), autre actionnaire public, du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne Energies Nouvelles (CAPGEN), actionnaire privé issu d'une filiale (Crédit Agricole) et de la Caisse des Dépôts et des Consignations (CDC).

Pendant la période 2025-2028, la SEM souhaite augmenter son capital de 4,5 M€, dont 1,6 M€ pour le Département, afin de financer de nouveaux investissements. Le montant actuel de l'AP s'élève à 2 519 517 €, avec un disponible à l'engagement de 1 229 520 €.

Afin de prévoir le financement de cette prise de capital supplémentaire d'ici 2028, il est nécessaire d'augmenter l'AP de 370 480 €, pour la porter à 2 889 996 €. Cette augmentation d'AP n'a pas d'incidence sur les CP 2025.

### 3<sup>ème</sup> commission – Infrastructures, collèges et mobilités

Section	Budget total	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
Fonctionnement	22 075 908 €		22 075 908 €	
Investissement	53 595 374 €		53 595 374 €	
Total des dépenses	75 671 282 €		75 671 282 €	

En 3<sup>ème</sup> commission, cette DM consiste actualiser les autorisations de dépense d'investissement, pour tenir compte de l'avancée des opérations en matière de collèges et de bâtiments.

#### Dépenses d'investissement

Les tableaux ci-après retracent les modifications proposées pour tenir compte des évolutions de calendrier et de coûts. L'ensemble des mouvements ci-dessous s'équilibre ce qui n'engendre pas d'augmentation ou de baisse de crédits de paiements sur l'exercice 2025.

#### ➤ Collèges : - 25 000 € de CP 2025

Collèges subventions AP EDUCATION 2020-1	Variation AP	Variation CP 2025	Incidence pluriannuelle		Observations
Collèges subventions équipements sportifs communautaires 2021-2026	50 000	50 000			Travaux de rénovation toiture pour pose de photovoltaïques sur le gymnase de la ComCom Nestes Barousse
Bâtiments éducation AP INFBATDPTX 2020-1	Variation AP	Variation CP 2025	Incidence pluriannuelle		Observations
Collèges matériels 1/2 pensions		-50 000	50 000	CP 2026	Réajustement planning de commande
Collège Arreau réhabilitation		20 000	-20 000	CP 2026	Début des études du préau en 2025
Collège P. Eluard production thermique		-50 000	50 000	CP 2026	Réajustement du calendrier de travaux
Collège St Laurent extension classe		-10 000	10 000	CP 2026	
Collège Luz Végétalisation cours		5 000			Nouvelles opérations avec les études en 2025
Collège Pierrefitte Végétalisation cours		5 000			
Collège Desaix Végétalisation cours		5 000			

➤ **Bâtiments routiers : + 180 000 € de CP 2025**

AP INFBATDPTX 2020-3	Variation AP	Variation CP 2025	Incidence pluriannuelle		Observations
Bât. usine liants : gros entretiens grosses réparations		<b>100 000</b>			Travaux calorifuge de Gestion Technique des Bâtiments (GTB)
Antenne Luz : rénovation		<b>-20 000</b>			Coût opération moindre que prévu
CE Campan : aménagement aire lavage	40 000	<b>40 000</b>			Nouvelle opération
Démolitions de 3 bâtiments (2 à Lourdes, 1 à Rabastens)	60 000	<b>60 000</b>			Nouvelle opération : suite travaux de voirie effectués par DRM

➤ **Bâtiments culturels, sportifs et administratifs : - 155 000 € de CP 2025**

AP INFBATDPTX 2020-7	Variation AP	Variation CP 2025	Incidence pluriannuelle		Observations
Bât. médiathèque : gros entretiens grosses réparations		<b>-75 000</b>	75 000	CP 2026	Réajustement du calendrier de travaux
AP INFBATDPTX 2020-9	Variation AP	Variation CP 2025	Incidence pluriannuelle		Observations
Base de loisirs de Saint-Pé-de-Bigorre (HPSN)		<b>10 000</b>	-10 000	CP 2028	Dépose de divers travaux de réseaux (télécommunications, électricité, gaz, eaux.....)
AP INFBATDPTX 2020-11	Variation AP	Variation CP 2025	Incidence pluriannuelle		Observations
Réaménagement du parking de l'Hôtel du Département		<b>-90 000</b>	90 000	CP 2026	Réajustement du calendrier de travaux

## 5<sup>ème</sup> commission - Finances, ressources humaines, numérique

Section	Budget total	DM1 proposée	Budget total après DM	Evolution
Fonctionnement	110 306 047 €	-784 391 €	109 521 656 €	-0,7%
Investissement	61 668 553 €	-10 000 €	61 658 553 €	-0,2%
Total des dépenses	171 974 600 €	-794 391 €	171 180 209 €	-0,5%

En 5<sup>ème</sup> commission, cette DM consiste notamment à actualiser les produits de fractions de TVA suite aux notifications reçues. Sont également présentés, les modifications nécessaires à l'équilibre de la DM, l'actualisation du PPI, une information sur les virements inter-chapitres effectués depuis la dernière assemblée et enfin des admissions en non-valeur de titres de recette non recouverts.

### ➤ Actualisation des produits de fractions de TVA : + 524 374 €

- Dans la loi de finances pour 2024, l'Etat avait estimé une évolution de + 5,5% de la TVA par rapport à 2023, puis revu à la baisse cette estimation à +0,85% en octobre 2024 dans le PLF 2025, base sur laquelle notre produit a été perçu. Au final, en avril 2025, l'Etat a informé que l'évolution définitive était supérieure : elle s'élève à +1,12%. Contrairement aux deux années passées, et pour la première fois, nous bénéficions donc en 2025 d'une régularisation à la hausse de 262 187 € du produit 2024.
- De plus, comme le produit de TVA 2025 est gelé et donc égal au produit 2024, il convient d'augmenter du même montant nos prévisions de produit 2025.

### ➤ Equilibre des sections

L'équilibre de la section de fonctionnement se fait par une baisse de 784 391 € (différence entre les recettes et les dépenses) de la réserve pour les « augmentations prévisionnelles de dépenses », qui se réduit de 8,7 M€ à 7,9 M€. Le financement éventuel du « Ségur pour tous » avait d'ailleurs été fléché au sein de cette réserve.

L'équilibre de la section d'investissement se fait par une baisse de 10 000 € de la réserve pour les « travaux dégâts d'intempéries », qui demeure de 4,9 M€.

### ➤ Actualisation des autorisations de programme

Le cumul de l'ensemble des mouvements sur les AP/CP entraîne une augmentation du total d'AP de 423 365 € sans augmentation des CP 2025.

L'annexe n° 2 présente de manière simplifiée la totalité des AP/CP après cette DM.

### ➤ Information sur les virements inter-chapitres

Suite aux augmentations des cotisations d'assurances pour 2025, et à la réception des factures avant la DM1, l'enveloppe correspondante a dû être augmentée de 15 000 €. Cette somme a

été prélevée par un virement inter-chapitres sur une autre enveloppe du service affaires juridiques, celle relative au règlement amiable des litiges.

➤ **Admissions en non-valeur**

Lorsque le Département n'a pu recouvrer des sommes dues par des tiers, malgré les relances et les poursuites effectuées par le comptable public (le Payeur départemental et/ou la DDFIP), il a l'obligation de constater cette perte financière. Une écriture est alors nécessaire pour admettre en non-valeur les titres de recette émis qui n'ont pu être recouverts.

Ainsi, sur le budget principal, sont admis en non-valeur des titres de recettes émis pour **78 422 €**. Il s'agit principalement d'indus de RSA (71 290 €). La ventilation par année est la suivante :

Année	Nombre de titres	Montant
2018	4	9 682.54 €
2019	2	4 467.70 €
2021	4	13 401.87 €
2022	4	2 915.82 €
2023	9	14 399.72 €
2024	47	33 553.97 €